

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 15 JANVIER.

Depuis plusieurs jours le fils aîné de M. Guizot est dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

M. le duc de Maillé, pair de France et premier gentilhomme de la chambre de Charles X, vient de mourir.

M. Alphonse Deslarmartine n'a paru qu'une seule fois à la chambre. Il est retenu chez lui par une grave luxation de genou.

Le monument qu'on érige au Père Lachaise, en l'honneur de Casimir Périer, sera bientôt terminé. Les travaux n'en ont point été interrompus, malgré la rigueur de la saison. L'emplacement sur lequel il est édifié est certainement un des plus beaux du cimelière; il est vaste et dégagé de tout autre tombeau, au milieu d'un rond point. La ville de Paris avait, au reste, laissé le choix du terrain à la commission chargée d'assurer l'emploi de la souscription nationale qui a été ouverte pour consacrer à cet illustre homme d'état une magnifique sépulture.

Hier soir Meunier a subi un interrogatoire qui a duré depuis sept heures jusqu'à onze heures; de nouvelles confrontations ont eu lieu entre lui et plusieurs individus compromis par ses révélations. Il paraît que Meunier a parlé d'une quinzaine d'individus dont la police malgré toutes ses recherches n'a pas pu retrouver la moindre trace. On croit que les noms qu'il a désignés sont imaginaires, ou au moins des pseudonymes sous lesquels les complices de Meunier qui le poussaient au crime cachaient leurs véritables noms dans la crainte qu'il ne les dénonçât dans un moment de faiblesse.

Ce qu'on a dit de son état d'abattement est parfaitement vrai, et il ne se passe pas un seul interrogatoire sans qu'il pleure à chaudes larmes. Il s'est même trouvé mal plusieurs fois.

M. le ministre de la guerre ayant ordonné la formation de quatre compagnies de mulets de bât pour l'armée d'Afrique, des ordres ont été donnés dans toutes les divisions pour que les soldats du train des équipages militaires, en congé illimité, soient rappelés immédiatement à l'activité.

### AFFAIRE DE STRASBOURG.

Dans l'audience du 13 de la cour d'assises de Strasbourg, M. le procureur général a pris la parole malgré une grave indisposition. Son réquisitoire a duré près de 6 heures. Les passages suivants feront connaître le système de l'accusation :

« Celui qui manque au banc de l'accusation, celui-là est le descendant de l'homme prodigieux qui a élevé si haut la gloire de la France, le descendant de celui qui fut grand jusque dans l'exil. Le roi a compris qu'il infligerait une flétrissure au grand nom de l'empereur en le laissant sous le poids d'une accusation terrible. Si Louis Bonaparte a joué un rôle dans le déplorable complot, c'est qu'il fallait un drapeau en nom à offrir aux soldats. Si Bonaparte a été trompé, c'est qu'il a été trompé, selon les accusés c'est lui qui les a entraînés. Le système n'est pas soutenable, il a été induit en erreur par ceux-là seuls qui devaient en profiter. »

M. F. Barrot, paraissant animé d'une profonde indignation : M. le président, dit-il, je vous demande pardon d'interrompre l'interprétation, mais j'éprouve un sentiment d'indignation, dont je ne puis me rendre maître. Voici une

### VARIÉTÉS PARISIENNES.

#### ÉVÉNEMENTS ET MÔDES DE LA SEMAINE.

La dernière ascension de M. Green et le grand bal de l'ambassade d'Autriche sont les événements de la semaine qui ont le plus occupé le monde parisien; plus d'une merveilleuse a joué de ces deux plaisirs. Le matin assister au départ d'un ballon pour les cieux, et le soir briller dans l'une des plus belles fêtes de l'année! C'est là de l'élégance s'il en fut jamais. On raconte même qu'un des voyageurs aériens, jeune valseur fort à la mode, a commencé ses invitations du fond de la nacelle; ayant reconnu parmi les spectateurs la belle duchesse de S..., il l'a, dit-on, priée à valser pour le bal du soir, et il s'est envolé en disant : La première valse, madame, ne l'oubliez pas. — Et le soir même il était au bal, et certes, en le voyant valser d'un air si paisible, on n'aurait jamais deviné qu'il eût pris un si long chemin pour aller se promener à Bondy.

Un autre voyageur du ballon avait eu une idée moins élégante, celle de jeter de l'eau sur la tête des spectateurs au moment de l'ascension; mais le prince P... arrive du *Saut du Niagara*; c'est un petit souvenir de cascade qu'il faut lui pardonner. Quand la nacelle a frappé contre un pan de mur, le cri de la foule a été superbe; c'était un bel effroi unanime; ceux qui n'avaient pu voir le danger étaient aussi effrayés que les autres, tant l'émotion était communicative, mais elle fut bientôt dissipée: on vit M. Green agiter son drapeau et puis on ne vit plus rien du tout, et les spectateurs assis sur les toits, sur les murs, se retirèrent, et la foule qui remplissait la cour s'écoula lentement, oh! très lentement, car il

lettre que le colonel Vaudrey vient de recevoir à l'instant même; elle porte le timbre de Paris et elle lui est adressée par la poste, c'est-à-dire par une voie qui devait nécessairement l'amener entre les mains de M. le procureur-général. C'est effectivement ce magistrat qui l'a reçue, et qui sans l'ouvrir, quoique ce fut son devoir de le faire, l'a transmise à mon client :

Elle a pour souscription le nom de Persigny et elle est ainsi conçue :

« Ami, tu as échoué dans ta tentative, mais moi je ne manquerai pas mon coup, car il ne faut qu'un coup pour tuer, un seul coup... Après Meunier c'est à moi à faire affaire. C'est dit. PERSIGNY. »

(Et plus bas *Vive l'empereur!*)

Cette odieuse lettre recèle par ses termes mêmes son ignoble origine, elle a pour but de salir les accusés et de compromettre la cause avec l'assassin. Je demande que la cour veuille bien en ordonner le dépôt aux pièces du procès. Ce sera là un document propre à éclairer la religion de MM. les jurés sur les tentatives faites pour aggraver le sort des accusés.

La cour rend l'arrêt suivant :

La cour, attendu que la lettre à l'occasion de laquelle s'est élevé l'incident, soit l'œuvre de la malveillance et qu'elle émane d'une source ayant un autre intérêt, attendu que la lettre n'a aucun trait à l'affaire et est évidemment une pièce apocryphe, ordonne qu'elle ne sera pas jointe aux pièces du procès.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles et des journaux de Madrid jusqu'au 8 janvier.

Le capitaine-général de l'Aragon, Evariste San Miguel, arrivé à Madrid depuis quelques jours, y a pleinement confirmé les détails donnés à la tribune des Cortès sur le dévouement et la détresse de l'armée qu'il commandait. C'est au même motif qu'on doit attribuer l'inaction des corps détachés de l'armée du Nord, actuellement réunis à Burgos, et commandés par les généraux Narvaez et Rivero. Cependant M. Mendizabal vient d'envoyer à Saarsfield une partie de l'argent qu'il exigeait pour se mettre en campagne. Saarsfield doit avoir 17,000 hommes sous ses ordres.

La position de M. Mendizabal est fort ébranlée. Le budget présente un déficit énorme, que ne peuvent couvrir les ressources de l'emprunt forcé. Car c'est à peine si le tiers de cet emprunt a été versé dans les caisses de l'Etat. Mais le recrutement extraordinaire de 50,000 hommes s'achève avec plus de succès qu'on ne l'avait espéré.

Les derniers rapports de l'Estramadure sont affligeants. Cette province est livrée sans défense aux déprédations et aux brigandages de bandes nombreuses laissées en arrière par Gomez, et dans lesquelles se trouvent même des gardes nationaux mobilisés.

Le général Don Santiago Mendez Vigo, ministre de la guerre dans le cabinet présidé par M. Isturiz, a été nommé capitaine-général de la Vieille Castille.

On lit ce soir dans *la Charte* de 1830.

« Le gouvernement reçoit de Bayonne la lettre suivante :

« 14 janvier 1837, quatre heures du soir,

« M. Erro a donné sa démission.

nous faut attendre notre voiture au moins une demi heure; les soldats de la caserne retourneront dans leurs appartements; l'un d'eux nous avait fort amusés un moment avant l'ascension: Tiens, tiens, s'était-il écrié, une dame à ma fenêtre! dans ma petite chambre! et sa joie était si vive qu'elle était fort plaisante; nous pensions qu'il a été un des premiers à remonter dans son appartement. Mais que tout cela était mal arrangé : quelle bone dans la cour de la caserne! quel désordre pour y entrer, pour en sortir! que de jolis pieds mouillés, que de douces voix enrouées, que de peines pour un plaisir : on dirait toujours qu'à Paris les entrepreneurs de fêtes sont associés avec les médecins.

Cette dernière ascension de huit voyageurs nous rappelle la première de ce genre qui eut lieu en 1784, et qui mit en rumeur toute la ville de Lyon. Le 49 janvier, Joseph Montgolfier, le prince de Ligne, le comte de Laurencin, le marquis de Dampierre et M. Le noir montèrent aux Brotteaux, rive gauche du Rhône, dans une montgolfière gonflée à la fumée. Le ballon, composé d'un réseau de ficelles, collé intérieurement et extérieurement de papier, fut soumis pendant vingt jours par un temps affreux à une série d'expériences, auxquelles toute la population de la ville s'intéressa. Le ballon s'éleva enfin en présence de plus de deux cent mille personnes accourues de plus de trente lieues à la ronde, car c'était un événement alors que l'ascension du ballon. Un incident étrange faillit compromettre la vie des voyageurs. Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Fontaine, intimement lié avec la famille Montgolfier, avait en vain sollicité l'honneur d'être du voyage; M. Joseph Montgolfier avait impitoyablement refusé. Le jeune homme eut alors recours à

« L'évêque de Léon est nommé président du conseil et ministre de la justice.

« Les autres ministres sont pris dans les sous-secrétaires d'Etat du Prétendant. »

« C'est, dit-on, d'un cancer à l'estomac que Mina vient de mourir.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 17 janvier. (Trois heures.) — Le cours de Paris n'étant pas connu, et le brouillard empêchant de communiquer avec Anvers, les affaires ont été très-lourdes au commencement de la bourse; il y avait quelques acheteurs en obligations Ardois à 25. Plus tard, et on a supposé que la cote de Paris était arrivée, il s'est fait un léger mouvement de réaction, des offres ont eu lieu à 25, mais pas au dessous, il y avait beaucoup de preneurs à 24 7/8. Les nouvelles actions de la Société Générale étaient assez recherchées à 7 1/2 et même au dessus. On ne connaît pas encore positivement le résultat de l'émission de Paris, ces titres sont demandés.

Amsterdam, 15 janvier. (Société des Effets.) — Dette active 242 p. c. 54 1/8, billets de chance 24 7/8, société de commerce 182, Ardois pièces de 85 liv 26 3/16.

Londres, 14 janvier. (Quatre heures.) — Consolidés 89 1/2 à 5/8 (h. 1/8), belges 104 1/2 (s. v.), hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/4 à 54 (h. 1/8), 5 p. c. 402 3/4 à 5/8, espagnoles active au comptant 25 5/8 à 7/8 (h. 1/4), passive 7 1/8 à 3/8, différée 41 3/4, portugais 5 p. c. 48 à 48 1/2 (h. 1/4), 3 p. c. 30 1/2 à 31 (h. 1/4), Brésiliens 85 à 86.

### ACTES DU GOUVERNEMENT.

#### Nominations judiciaires.

Par arrêtés du 16 janvier :

Le sieur Delevigne (Adolphe), substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Charleroi, est nommé procureur du roi près ledit tribunal, en remplacement du sieur Lyon, appelé à d'autres fonctions.

Le sieur Deprelle (Emmanuel), docteur en droit, et commis-greffier près le tribunal de première instance de Nivelles, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Charleroi, en remplacement du sieur Delevigne, appelé à d'autres fonctions.

#### Nominations militaires. — Conseils de guerre.

Par arrêté royal du 14 janvier, le sous-lieutenant Cartiny (Jules François), du 1er régiment de cuirassiers, est nommé membre du conseil de guerre en campagne près de la 3e division de l'armée, en remplacement du lieutenant Lefebvre, du 2e régiment de la même arme, dont l'état de santé ne lui permet pas en ce moment de remplir ces fonctions.

#### Conseils de milice.

Un autre arrêté du 14 janvier, nomme les membres et les suppléants militaires des conseils de milice. Sont nommés par le Roi :

BRUXELLES. — Membre effectif. M. Barbier, major commandant le dépôt du ter de ligne à Bruxelles.

Membre suppléant. M. Bundgen, major au 8e de lignes à Bruxelles.

LOUVAIN. — Membre effectif. M. Dev de Cumpitch, major commandant de place à Louvain.

Membre suppléant. M. Vanhoorick, major commandant le dépôt du 2e lanciers à Louvain.

NIVELLES. — Membre effectif. M. Donies, major au 14e de réserve à Bruxelles.

Membre suppléant. M. Delwars, major au 2e de ligne à Louvain.

WAVRE. — Membre effectif. M. de la Marek, major au 8e de ligne à Bruxelles.

Membre suppléant. M. Renard, major au 3e de ligne à Bruxelles.

un moyen désespéré, ruse effrayante de hardiesse, mais admirable puisqu'elle réussit; il alla se percher sur le point le plus élevé de l'enceinte, et lorsque le ballon, en quittant la terre, passa près de lui, il se précipita dans la nacelle par un élan prodigieux, tomba juste au milieu des voyageurs fort étonnés de cette manière nouvelle de rattraper la diligence; l'ébranlement que le ballon reçut alors déterminait la rupture de quelques mailles du filet.

Le mouvement d'ascension n'en continuait pas moins; mais la rupture, augmentant toujours, les voyageurs se voyaient au moment de tomber dans le Rhône dont ils suivaient le cours; la nacelle aérienne tremblait de devenir aquatique, et la foule inquiète le contemplait avec effroi; au même instant, sans un ordre, par une parole, par un mouvement spontané et unanime, le Rhône se couvrit de barques dans tout son étendue, et l'on vit chaque batelier immobile épier dans les airs ceux qu'ils s'apprétaient déjà à sauver dans l'eau. Pendant ce temps Joseph Montgolfier et le jeune Fontaine, au milieu de la consternation de leurs compagnons, se hâtaient d'activer le feu de paille dans la nacelle pour maintenir l'équilibre du ballon avec la masse d'air. Arrivés au confluent du Rhône et de la Saône, un coup de vent, venant du bassin de la Saône, les poussa vers les marais Gaisseux, où ils allèrent tomber rudement. M. de Baurencin eut un bras foulé, M. de Montgolfier eut trois dents cassées, les autres voyageurs reçurent des contusions plus ou moins fortes. Ramenés en triomphe à Lyon, ils parurent tous le soir au spectacle dans la loge du gouverneur: ils furent accueillis avec un enthousiasme qui tenait du délire.

Maintenant que nous en avons fini avec les ballons de 1837 et de 1784, disons que le bal de l'ambassade d'Autriche était éblouissant de diamans

Par divers arrêtés royaux sont nommés membres de la commission des pensions militaires : MM. le colonel L. Lonueux, commandant le 44<sup>e</sup> régiment de réserve; le sous-lieutenant militaire de 1<sup>re</sup> classe, P. N. Servaes, attaché au département de la guerre, officier d'ordonnance près de M. le général de brigade Magnan, en remplacement du capitaine Berten, appelé à d'autres fonctions; le sous-lieutenant P. A. Viette, du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, aide-de-camp de M. le général de brigade Magnan, en remplacement du capitaine De La Rousselière-Clouard, démissionnaire; le capitaine E. F. Berten, officier d'ordonnance près de cet officier-général.

Membre de la commission de révision des codes militaires, M. le général de brigade D. Nypels, aide-de-camp du roi, inspecteur-général des régiments de réserve.

Le sous-lieutenant officier-payeur G. Vosdey, du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, passé au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, en remplacement du lieutenant officier-payeur, C. Corthals, déserté.

Le capitaine J. Discaille, du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour être détaché au bataillon de l'Escout, en remplacement du capitaine J. F. Pellabon, désigné pour être détaché au 14<sup>e</sup> de réserve. Le lieutenant T. F. Lequeu, du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, est déchargé des fonctions d'officiers d'ordonnance qu'il remplit près de M. le général de brigade Malherbe. Cet officier rentre dans le cadre du régiment auquel il appartient. — Le colonel Hardy, commandant le 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour prendre le commandement du 14<sup>e</sup> de réserve.

Le lieutenant colonel E. Ruzette, du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour commander provisoirement le 1<sup>er</sup> régiment de la même arme. — Les sous-lieutenants P. A. Dufmesnil et J. J. Pierret, du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne, sont désignés pour passer au bataillon de l'Escout, où ils compteront comme détachés du corps auquel ils appartiennent. — Le sous-lieutenant A. Delamotte, du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, officier français en mission en Belgique, est remis, sur sa demande, à la disposition de M. le ministre de la guerre de France. — Le capitaine du génie Vanderplanke, commandant du génie à Liège, est désigné pour être adjoint au commandant du génie à Anvers.

Le lieutenant du génie Peruez, adjoint au commandant du génie à Charleroy, est désigné pour commander le génie à Dinant.

Le major de Macar, commandant le dépôt du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, est désigné pour passer aux escadrons de guerre de ce corps.

L'artiste vétérinaire de 2<sup>me</sup> classe, P. Van Haelst, est désigné pour diriger le service vétérinaire du 2<sup>me</sup> régiment de cuirassiers.

Le médecin de bataillon breveté, C. H. E. Leto, du 2<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, en remplacement du médecin de bataillon breveté A. J. D. Limaugé, est désigné pour être détaché du corps à l'hôpital militaire de Bruxelles.

Le médecin de bataillon breveté J. F. Pollet, du 5<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour être attaché au 2<sup>me</sup> régiment de cuirassiers et en diriger provisoirement le service sanitaire.

Le major de génie Cambier, commandant le génie à Ypres, et le capitaine Lagrange, commandant le génie à Gand, sont désignés pour permuter entre eux dans leurs fonctions respectives.

Il est accordé à M. le colonel Coitin, commandant le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne, une pension viagère, de 3,175 fr. pour ancienneté de service.

Le capitaine F. E. A. de Larousselière-Clouard, officier français en mission en Belgique, aide-de-camp de M. le général de brigade Magnan, est libéré sur sa demande, de tout service militaire en Belgique, et la démission de son grade et de son emploi, offerte par le lieutenant D. Bonheur, du 5<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, est acceptée.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 17 janvier. — Au commencement de la séance, de nombreuses pétitions ont été analysées. Les unes relatives aux distilleries ont été renvoyées à la commission, qui a examiné le nouveau projet; les autres relatives aux sucrés ont été renvoyées à la commission chargée de l'examen des propositions faites à cet égard lors de la discussion du budget des voies et moyens. Sur la demande de M. de Broeckere, la commission des pétitions est invitée à faire un prompt rapport sur la requête de la régence de Bruxelles, qui demande que l'état concurre avec elle au paiement des indemnités dues aux victimes des pillages.

M. le ministre des finances dépose sur le bureau, un projet de loi tendant à rendre définitive la loi provisoire, qui expire le 22 février prochain, et qui autorise le gouvernement à accorder, dans certains cas, la remise du droit d'entrée sur machines, meubles, etc.

M. de Puydt prend la parole pour le développement de deux propositions qu'il a déposées dans la séance du 17 décembre dernier relativement à un crédit de 8 millions à ouvrir au gouvernement pour constructions de voies navigables nouvelles.

Les diamans et les cheveux sont redevenus à la mode; des diamans! on en met tant qu'on en a et même plus qu'on en a; des cheveux! on en porte à profusion, on fait valoir tous ses cheveux et même aussi ceux des autres. Pendant le bal, on ne parlait que des magnifiques diamans de la duchesse de S... Les avez-vous vus? disait-on, elle en a au moins pour deux millions sur la tête; et l'on parlait, et l'on traversait la salle de danse et les salons pour aller voir le magnifique diadème, et l'on se pressait et l'on entourait Mme la duchesse de S... dont les beaux yeux charmans et le visage, donnaient bien des distractions à ceux qui étaient venus pour admirer sa parure.

Parmi les innovations de robes de bal nous signalerons les corsages cerises sur des robes blanches: c'est encore d'un effet bizarre et d'un goût un peu hasardeux, mais c'est déjà bien joli, et puis toutes ces nouveautés sont dans la dépendance des personnes qui les risquent, pour la mode, nous ayons arrangé ce proverbe: *Dis-moi qui tu es, je te dirai ce qu'il faut que tu portes.* C'est un peu long comme expression, mais c'est très-juste comme idée.

Les poufs de velours ornés de plumes sont une coiffure assez laide très en faveur en ce moment.

Sur les manches, beaucoup de blondes, beaucoup de dentelles, quatre, cinq rangs de garnitures ne craignent rien; mettez toutes ses dentelles, toutes ses fourrures quand on sort; on ne laisse rien au legis pour les voleurs. Naguère les femmes étaient trop simples dans leur parure; elles réparent le temps perdu. A la bonne heure que les riches dépensent mais si vous n'êtes pas riches, de grâce ne les imitez pas!

Ces deux propositions sont prises en considération. La chambre, sur la motion d'ordre de M. Eloy de Burdinne, met à l'ordre du jour la discussion de la loi des mines, sans toutefois qu'elle puisse interrompre celle des différents budgets.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi apportant des modifications à la 6<sup>e</sup> base de l'impôt personnel.

M. le ministre des finances: Je ne me rallie pas au projet de la commission en ce qui touche les chevaux employés dans la garde civique et en ce qui regarde la disposition qui n'accorde de la diminution de la taxe aux fabricans et cultivateurs que pour un seul cheval; mais j'adopte l'article 2 tel qu'il est rédigé par la commission. Ainsi il n'y a entre les deux projets que de légères différences.

M. Eloy de Burdinne, dans un discours écrit, assez étendu, s'attache à examiner le nouveau projet de loi. Il pense qu'il n'est pas assez favorable pour les médecins de campagne et aux petits cultivateurs. Il votera contre la loi qui, suivant lui, n'aurait d'autre résultat que d'amener une nouvelle perturbation dans les impôts et de donner matière à contestations entre l'autorité et le contribuable.

Il propose par amendement un nouveau projet ainsi conçu:

Art. 1<sup>er</sup>. Il ne sera payé en principal que 15 francs par cheval servant à l'attelage de voitures suspendues sur ressorts ou soupentes, mais employé principalement et dans l'exercice de leur profession par les médecins, chirurgiens, artistes vétérinaires, fabricans, notaires, commis-voyageurs et cultivateurs dont la culture est de cinq hectares de terre, par cheval qu'il tient.

Art. 2. Il ne sera payé que 5 francs par cheval servant à la selle, employé principalement et dans l'exercice de leur profession par les médecins, chirurgiens, artistes vétérinaires, fabricans, notaires, commis-voyageurs et cultivateurs.

Art. 3. Sont soumis à la même taxe les chevaux tenus pour le service de la garde civique, lorsqu'ils servent en même temps pour d'autres usages, à la selle ou à des voitures suspendues.

Art. 4. Toutefois, les commis-voyageurs et les gardes civiques, ne pourront jouir pour plus d'un cheval du bénéfice des précédentes dispositions. Tous les autres chevaux tenus par eux et servant aux mêmes usages, seront imposés comme chevaux de luxe.

Art. 5. En cas de contestation relativement à l'usage du cheval ou à la condition exprimée à l'égard du cultivateur, la cotisation sera établie d'après une décision de la députation permanente des conseils provinciaux, prise sur l'avis de la commission instituée par l'article 58 de la loi sur la contribution personnelle, et dont chaque fraction avisera séparément lorsqu'il y aura partage égal de voix.

L'avis de la commission sera présenté à la députation permanente par l'intermédiaire du directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises.

M. Seron monte à la tribune, et donne lecture d'un discours écrit dans lequel il critique toutes les bases de l'impôt. Il pense qu'il conviendrait que la chambre ordonnât à la commission des finances de lui proposer un nouveau projet de loi qui substituerait à la contribution personnelle de quotité établie par la loi du 22 juin 1822: 1<sup>o</sup> un impôt de répartition qui comprendrait la cote du personnel et celle du mobilier; 2<sup>o</sup> l'impôt sur les portes et fenêtres; 3<sup>o</sup> un impôt sur les voitures suspendues et les chevaux de luxe servant de monture, et 4<sup>o</sup> un impôt sur les domestiques de luxe.

M. Deschamps, l'honorable préopinant qui descend de la tribune n'a nullement touché le projet qui est actuellement en discussion. Je ne suis donc pas appelé à lui répondre, comme rapporteur de la section centrale. Quant aux observations faites par l'honorable M. Eloy de Burdinne, je me réserve de lui répondre lors de la discussion des articles.

M. le ministre des finances. Je ne pourrais m'expliquer les conclusions de l'honorable M. Seron. Au lieu d'indiquer une base, ce qui n'est pas fort difficile, il est mieux fait d'user de l'initiative dévolue à tout membre de la chambre, et de proposer un projet de loi sur ces différentes matières; mais renvoyer à la commission qui est déjà surchargée de travail, une base assez vague, je ne conçois pas à quoi cela pourrait aboutir. Je ferai remarquer que dès 1831, j'ai remis aux membres de la commission, dont M. Seron lui-même fait partie, un projet de loi pour la révision de la loi de 1822, et ce qui prouve que c'est une matière difficile et très-délicate, c'est que sur un projet tout élaboré, la commission n'a pu encore émettre un avis complet.

Plusieurs membres. La chambre n'est plus en nombre. On procède à l'appel nominal. 46 membres seulement y répondent. La séance est levée à 4 heures. Demain séance à midi.

LIÈGE, LE 18 JANVIER.

La chambre des représentants a repris seulement hier le cours de ses travaux, car, la veille, elle ne s'était point trouvée en nombre suffisant. Plusieurs objets importants étaient à l'ordre du jour; en première ligne venait le développement

La simplicité sera toujours de l'élégance, comme la raison sera toujours de l'esprit.

Les mantelets ouatés et piqués, auxquels tient un petit capuchon garni de ruban, de cygne ou de dentelles, sont fort commodes pour le spectacle; on en voit beaucoup, cela convient surtout aux jeunes personnes.

MODES PARISIENNES. — TOILETTES DU SOIR.

Jamais changement de mode n'a donné autant de préoccupation aux femmes, n'a fait le sujet d'autant de dissertations et de divisions; jamais on n'a été plus embarrassé pour se guider selon son goût et selon les exigences de la généralité. Consultez une bonne couturière pour la façon d'une robe parée, elle vous répondra sans hésiter, et comme si le choix ne vous était pas même possible: « Il faut faire des manches plates. » Puis vous vous trouvez avec les femmes vraiment élégantes, vous cherchez les manches plates, elles n'en portent pas. Chacune tourne dans un certain cercle qui se rapproche de la manche plate, qui tient encore du bouffant, mais qui n'a rien de prononcé, c'est un terme moyen dont le mauvais goût, du reste, approche, avec une grande rapidité, des manches de 1818 ou 1820, ces petites et maigres facons qui eussent rendu pauvre et piteuse la Vénus du Capitole, si elle se fût enfermée les épaules dans des bouffans raides et réguliers, dont les plis sont toujours soutenus, inconvenient qui ne déguise rien de l'irrégularité des formes et n'ajoute rien à la grâce de la tournure.

Sans nul doute, la résistance aux manches plates est l'acte le plus

de la proposition de M. de Puidt, relative à un emprunt de huit millions qui serait destiné à couvrir les frais de construction de voies nouvelles de navigation, principalement dans la Campine et le Luxembourg. Cette importante proposition a été prise en considération par la chambre. — Plusieurs représentans ont aussi appelé l'attention de leurs collègues sur la nécessité d'examiner dans le plus bref délai possible la loi relative aux mines. Ils se sont fondés sur la raison que l'ajournement de cette loi mettrait obstacle à des concessions nouvelles, qui auraient pour effet une plus grande production de combustible, et par suite un abaissement dans le prix.

A cette occasion, on a formulé une accusation assez grave contre les sociétés propriétaires de mines, on a dit qu'elles n'extraient point autant de charbon qu'elles le pourraient, afin d'en faire hausser le prix. M. Meus a pris la parole pour repousser cette accusation, il s'est efforcé de prouver que depuis la formation des sociétés, la production avait été beaucoup plus considérable qu'autrefois, et que tel charbonnage qui ne donnait que 200 muids en fournit aujourd'hui jusqu'à 250.

Les journaux de Bruxelles arrivés ce matin, signalent cet incident sans reproduire les argumens qui ont été employés de l'une et de l'autre part, dans cette discussion. Nous reviendrons sur cette partie de la séance d'hier.

La chambre a abordé ensuite l'examen du projet qui apporte des modifications à la loi de l'impôt personnel. (V. la séance.)

L'Observateur attaque quelques parties de l'arrêté relatif aux récompenses accordées aux artistes dont les ouvrages ont figuré à la dernière exposition; il déclare toutefois que les médailles d'or ont été décernées avec assez de justice; il regrette cependant que cette distinction n'ait point été accordée à M. Braekeleer, d'Anvers. « Nous ne saurions non plus, ajoute ce journal, louer le ministre d'avoir refusé la médaille d'argent à plusieurs artistes et surtout à MM. Geirnaert, Van Regemorter, Verscharen, Viellevoile et Deblock. Les droits de M. Joseph Geefs à cette médaille étaient aussi évidens. »

L'Observateur s'élève ensuite avec beaucoup de force, contre la décision qui a privé Mme. Geefs (Fanny Gorr) de cette même médaille. Il proclame cet acte une criante injustice.

— Les dernières nominations faites par M. le ministre de la justice obtiennent des éloges de la part même des feuilles de l'opposition, qui se sont prononcées avec la plus de force contre M. Ernst.

— Plusieurs journaux de Bruxelles et des provinces ont dit que le roi et la reine devaient faire un voyage à Paris, à la fin de ce mois. Nous sommes à même d'affirmer que cette nouvelle est sans fondement. L. M. ne quitteront pas Bruxelles et elle n'en ont pas eu le projet.

— Nous publions plus haut divers arrêtés relatifs à des mutations et des nominations dans l'armée.

— Samedi dernier, dans la rue Bergère, une femme a été victime d'un accident malheureux; le feu a pris à ses vêtements; elle est descendue trois étages en jetant des cris, et lorsqu'elle est arrivée dans la rue où elle est venue tomber, elle était dans un état désespéré; elle a été de suite transportée à l'hôpital civil de Bavière.

— Malgré la surveillance exercée par les employés de l'éclairage au gaz et par les patrouilles nocturnes, une dizaine de lampes au gaz, ont été brisées dans la nuit du samedi au dimanche 15 janvier, au quartier de St. Jacques. La police informe contre les auteurs de cette action aussi stupidement méchante que digne d'être sévèrement punie.

— On écrit de Spa, le 15: Les préposés de douane Wilkin et Michiels, de poste à la Sauvenière près de Spa, ont, dans la nuit du 12 au 13 courant, attaqué une bande de cinq fraudeurs et se sont emparés de deux ballots estimés à 300 frs. Trois fraudeurs ont été arrêtés par Wilkin, et mis à la disposition de l'autorité.

— On lisait hier soir dans un journal de Bruxelles: « Les trois grandes sociétés de librairie, Hauman, Wahlen et Melinc, dans lesquelles s'étaient déjà fondées, comme on sait, la librairie de M. Dumont et celle de M. Tarlier, viennent de se réunir en une seule association. Le contrat d'union a dû être signé aujourd'hui. (Cette nouvelle est dénuée de fondement.) »

— Le Constitutionnel publie un tableau fort encourageant du bien être social auquel atteignent nos grands artistes. Geefs a pour 500,000 fr. de commandes et Verboeck

sensé que puisse faire l'opposition féminine; à cet égard nous croyons avoir dit tout ce que nous a paru nécessaire; mais encore faut-il que cette résistance ait un motif, encore faut-il que le raisonnement la dirige à son but. Nous n'adoptons pas les manches plates, parce qu'elles ont l'inconvénient de trahir les formes grêles et de révéler les formes trop prononcées. Mais que peuvent offrir ces manches bâtarde, aussi disgracieuses pour les femmes aux coudes pointus que pour celles aux bras massifs; ces manches que l'on a acceptées comme milieu entre ce que l'on quittait et ce dont on ne voulait pas encore, les bouillons, les garnitures, les bouffans mesquins et aplatis.

Nous ne croyons pas possible de rencontrer un type plus défavorable à toutes, et les exceptions le prouvent. Au milieu d'une réunion de plusieurs femmes, celle qui aura su calculer le degré de volume nécessaire à sa taille, est sans contredit celle qui sera le mieux habillée. En ce moment, la façon que l'on rencontre en plus grand nombre, est une espèce de double bouillon qui entoure le haut du bras au-dessus du coude; comme nous venons de le dire plus haut, les bras maigres devraient les redouter, parce qu'ils ne sont nullement cachés par cette enveloppe en étui; mais peut être est-il moins disgracieux de montrer une forme délicate à l'excès, qu'un bras énorme, contenu avec peine dans une manche juste, en faisant tendre l'étoffe avec violence à chaque mouvement.

Cette longue réflexion avait pour principes des remarques sur quelques innovations particulières; il y a de ces façons très-élégantes et si simples que l'on s'étonne de n'en avoir pas eu l'idée soi-même. Celles dont nous voulons parler ne peuvent convenir qu'aux personnes dont l'élégance

hoven pour 150,000. Tous deux ainsi que l'architecte Suys ont fait construire et habitent de splendides maisons dans les faubourgs de Bruxelles. L'architecte Roelands, de Gand fait construire une superbe villa à Huyse (Fl. Or.) A Anvers, Keyzer à pour 130,000 et De Braeckeler pour 150,000 francs de commandes. Wappers travaille sans relâche pour la Hollande et la Belgique Gallais et De Caisne ont pour deux ans de commandes à Paris.

— Le nommé Dujardin, accusé d'assassinat commis dans la prison de Vilvorde, a été condamné hier par la cour d'Assises de Bruxelles à la peine de mort.

— On voit en ce moment, à Cahors (France), deux géans d'une taille prodigieuse; l'un est allemand d'origine et se fait remarquer par une force herculéenne; l'autre, né à St-Paul près Cahors, est d'une nature colossale. Sa taille est de 6 pieds 10 pouces. Pour donner une faible idée de cet homme extraordinaire, il suffit de dire que sa main a 13 pouces et demi de longueur; que son pouce couvre toute la surface d'une pièce de 5 francs, et que ses pieds ont 15 pouces de long.

— Les journaux de Bruxelles ne nous parviennent plus qu'avec irrégularité. L'Indépendant, l'Observateur surtout manquent de deux jours l'un.

— La régence de Namur vient d'allouer les fonds nécessaires pour un concours de musique au mois de juillet prochain. Toutes les harmonies du pays sont invitées. La société de Namur a toujours mis tant d'empressement à répondre aux invitations qu'elle a droit de s'attendre à la réciprocité.

— Le gouvernement prussien vient de diminuer la prime d'exportation accordée aux eaux-de-vie indigènes. Cette mesure a vivement inquiété les propriétaires et les cultivateurs de quelques provinces où les céréales étaient employées à faire de l'alcool.

— On se souvient du mouvement révolutionnaire qui éclata à Francfort le 3 avril 1833. Ce mouvement donna lieu contre les personnes qui s'y trouvaient compromises à une longue procédure, qui se termina par la condamnation à une détention perpétuelle, dans une maison de correction, des sieurs Edouard Fries, de Grünstadt, étudiant en médecine, âgé de 24 ans; Germain-Frédéric Handschuch, de Niederwerth (Bavière), étudiant en théologie, âgé de 24 ans; Guillaume Obermüller, de Carlsruhe, étudiant en médecine, âgé de 25 ans; Ernest Mathie, de Grünstadt, étudiant en philosophie, âgé de 24 ans; Ignace Sartory, de Würzburg, étudiant en droit, âgé de 25 ans; Guillaume Zehler, de Nuremberg, étudiant en médecine, âgé de 25 ans.

Le Journal de Francfort annonce que ces six condamnés, qui étaient détenus à Francfort, sont parvenus à s'évader, le 10 de ce mois, de la prison des constables, à 7 heures et demie du soir. Leur évasion paraît avoir été favorisée par un garçon goélier, nommé Jean Geiger, d'Orb, qui a disparu avec eux. Un ordre du directeur de la police Muller, a requis toutes les autorités judiciaires et de police, de rechercher les fugitifs dont l'arrestation, dit-il, est de la plus haute importance.

— On lit dans le Derbyshire Courier, 7 janvier : « A la réunion trimestrielle des propriétaires et actionnaires des mines de fer qui a eu lieu jeudi à Birmingham, les prix du fer ont été maintenus. Il y a eu même une tendance à la hausse, mais rien n'a été officiellement résolu à cet égard. Le commerce est toujours fort bon, et l'on prévoit qu'il s'améliorera encore. Neuf nouveaux fourneaux ont été établis dans Staffordshire et Shropshire. »

— Plusieurs ventes de laines coloniales et autres sont annoncées à Londres; elles commenceront le 24 de ce mois et dureront une semaine. Il sera mis en vente environ 5,000 balles consistant en laines du Cap et de Van Diemen, de Toscane, d'Espagne, etc.

— On écrit de St-Petersbourg : L'empereur vient de rendre un décret (ukase) qui modifie, d'une manière favorable aux marchandises étrangères, le tarif de la douane.

(Précurseur.)  
— On vient de jouer à Paris, un nouveau vaudeville, intitulé : M. Capital. Cette pièce, qui attaque les ridicules de l'industrialisme moderne, est pleine d'esprit, de gaieté et d'à-propos. En voyant notre direction réduite à monter des vaudevilles comme ceux qu'on représente très-souvent sur notre scène, nous croyons, en lui indiquant le vaudeville nouveau, faire chose utile tout à la fois à la direction et aux plaisirs du public.

n'existe que dans le bon goût, aux personnes qui mettent une certaine étude à faire de la parure un art de coquetterie plutôt que de luxe, qui, avant toutes nouveautés, veulent celles qui conviennent, et sacrifient avec raison l'effet d'un diamant à celui d'un ruban ou d'une fleur, si leur visage y doit gagner le moindre charme.

A elles donc nous dirons les manches égales, à cinq bouillons qui couvrent le haut des bras avec l'étoffe cachée par cinq garnitures; nous leur dirons, les manches longues dont le haut est surmonté d'un triple jocket garni, soit de dentelle, soit d'étoffe comme la robe. Pour expliquer et appuyer cet enseignement, voici deux exemples trouvés également fort bons. Une robe en satin bleu, ouvrant sur une jupe blanche, avait pour manches courtes une série de cinq bouillons en satin blanc, sur chacun desquels retombait une garniture de points. Elle descendait jusqu'au coude, et formait exactement le même volume dans toute la longueur; le premier bouillon et le dernier n'offraient aucune différence. L'autre était une robe de satin noir, montante; la manche abattue à l'épaule accompagnait le haut du bras jusqu'au coude par deux bouillons libres cachés sous une dentelle noire, dont un troisième rang tombait en sabot sur ces bas de manche juste. On comprend que cette dernière façon n'a rien de ce que nous reprochons aux manches régulièrement plissées; la dentelle légère et souple augmente à peine le bouillon que rien ne soutient, et retombe autour du coude de manière à le déguiser à moitié.

— La pensée à laquelle il faut s'arrêter est de conserver à la tournure l'aisance gracieuse, le naturel pittoresque, résumés si parfaite-

QUELQUES CONSIDERATIONS

SUR LA NÉCESSITÉ D'ÉRIGER UN NOUVEL HÔPITAL A LIÈGE.

(3me Article.)

L'administration des hospices a compris, depuis quelque temps; que l'hôpital de Bavière réclamait des réparations nombreuses. Aussi s'est-elle mise en devoir de les faire exécuter. On est occupé actuellement à agrandir et à assainir le local. Mais les intentions philanthropiques de l'administration échoueront contre les vices inhérents à la construction et à la situation de l'hospice.

On ne parviendra jamais à rendre limpide et transparente l'eau bourbeuse qui l'entoure; les canaux chargés d'immondices qui s'y dégorgent, et dont la suppression est impossible, s'oppose à ce mode d'assainissement. On ne donnera pas plus de solidité aux fondemens et aux murs. L'état de délabrement, où les réduits l'action dissolvante de l'humidité, est trop avancée. On ne transformera pas non plus le faubourg insalubre où l'hospice est situé en un quartier sain et propre. La topographie y forme obstacle; les améliorations qui s'effectuent en ce moment ne feront donc que pallier le mal.

Je conçois pourtant qu'il est utile et nécessaire de conserver son hôpital au quartier d'Outre-Meuse. La population de 18,000 âmes, qui y est agglomérée, se compose en grande partie d'ouvriers, et s'accroît chaque jour. La construction du nouveau pont, qui est déjà livré à la circulation, et le percement de rues nouvelles qui ne tarderont pas à être ouvertes, contribueront encore à lui donner plus d'extension.

Mais serait-il si difficile de construire un hôpital près de la Chartreuse, à mi-côte de la Montagne, et l'administration des hospices ne pourrait-elle pas faire l'acquisition de la maison de santé qui y est déjà établie, l'agrandir et l'approprier à sa nouvelle destination? Il me semble que rien ne s'y oppose, et qu'avec les ressources qu'elle possède, jointes au produit de la vente des terrains et des bâtimens de Bavière, un semblable projet pourrait être exécuté en moins de trois ou de quatre ans. La reconstruction de cet hôpital, sur un emplacement plus convenable, ne serait pas un motif d'abandonner le projet de l'établissement d'un second hôpital, dont j'ai développé les avantages. Au contraire: en transférant l'hôpital de Bavière à la Chartreuse, on l'aurait éloigné encore davantage du centre de la cité, ou en aurait rendu l'accès plus difficile encore, et par conséquent, il faudrait de toute nécessité et par compensation, établir un hospice semblable à l'autre extrémité de la ville.

De semblables travaux entrepris, d'un côté, sous la direction des hospices, d'un autre côté, sous le patronage d'une association particulière, feraient honneur au peuple liégeois, et mieux que l'érection de tout autre monument, perpétuerait le souvenir d'une époque de prospérité. Mais pour que ce double but fut atteint plus facilement, il faudrait que le conseil municipal prêtât, aux hospices et à l'association, un énergie appui, et qu'il intervint même financière, ment dans la création du nouvel hôpital dont j'ai cherché à démontrer l'utilité. Les projets d'agrandissement et d'embellissement de la ville pleuvent au conseil et le nombre en est devenu tellement grand, les exigences se sont tellement multipliées, que pour faire face aux dépenses éventuelles qu'entraînera l'exécution des plans divers, il a fallu proposer une augmentation d'impôts. Déjà les droits établis sur une foule d'articles soumis à l'octroi, ont été majorés, et l'on a frappé de droits nouveaux des objets de consommation journalière qui en étaient exempts jusqu'à présent. Et quelle est la classe qui est principalement atteinte par ces aggravations? C'est la petite bourgeoisie et la classe pauvre. Ne serait-il donc pas juste, que l'on appliquât une partie de ces impôts à la création d'établissements destinés à lui offrir, dans le malheur, un asile digne de la grande cité qu'elle contribue à faire prospérer par son travail? Une maladie est, en effet, un malheur pour une famille pauvre.

Liège a des trésors pour la construction de monuments dont l'utilité pourrait être contestée; elle ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de rendre le séjour de la ville agréable et splendide; elle encourage, avec grandeur et générosité, les arts, les lettres et les sciences, et elle n'a pas un asyle décent à offrir, dans ses maladies, à ceux qui par leurs travaux l'ont élevée et la maintiennent au rang des premières villes industrielles de l'Europe.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

Nous avons sous les yeux la collection de tableaux de Dessin

ment par les toilettes que nous abandonnons. Pour les robes de jour, nous ne savons trop s'il était besoin de nous étendre aussi longuement sur les inconvéniens des manches plates; le bon goût en a fait pleine et entière justice; mais le soir, on les retrouve toujours; le soir, il y a beaucoup de femmes qui seraient désolées de se montrer avec quoi que ce fût qui rappelât l'année dernière, et qui, après s'être long-temps regardées dans la glace avant de partir pour le bal, s'y rendent confiantes, ou du moins tout à fait consolées du désavantage auquel elles se sont soumises, en se répétant que la mode le veut.

Avec les robes de toilette un peu négligée, il y a des fichus de satin bordés de fourrure ou de dentelle de soie, qui ont un cachet de grande nouveauté. Ils sont étranges et fort jolis sur une redingote de mousseline doublée de même couleur. Leur forme doit être celle des fichus-paysanne, se terminant sous la ceinture en pointes; si la redingote est doublée de satin blanc, rose ou citrin, la pèlerine est pareille; si la mousseline n'est pas doublée, elle devra être blanche. La fourrure que l'on met de préférence à tout autre est de cigne; c'est une fantaisie sans importance. On fait aussi ces fichus en velours noir ou de couleur, en velours ou gros de Naples blanc, et en velours épinglé de couleur tendre.

Sur une robe blanche, le velours plein, marron ou violet, est fort bien, garni de dentelle noire; mais on peut y trouver une prétention à l'effet, l'apparence d'un costume que n'a peut-être pas le velours ponceau. On fait aussi ces fichus en velours noir ou de couleur, en velours ou gros de Naples blanc, et en velours épinglé de couleur tendre.

linéaire, publiée il y a peu de mois par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, de cette ville.

Aucune collection, à notre gré, n'est plus propre à familiariser avec l'art du tracé les jeunes élèves, ou les ouvriers qui n'ont pas eu le bonheur d'avoir des leçons de dessin. Des définitions justes et claires, un modèle exact et parfaitement tracé; une série raisonnée de figures, procédant sagement du simple au composé; voilà les ressources que présente, pour tous ceux qui s'occupent de la pratique des arts manuels, cette collection, qui est indispensable, à notre avis, à toutes les écoles. Il n'y a pas d'homme qui puisse se passer de la connaissance des premiers principes du dessin.

Le cahier composé de dix tableaux in-folio, imprimés sur un papier solide, ne coûte que la somme infiniment modique de 90 centimes, sur laquelle MM. les instituteurs jouissent d'une remise de 10 p. 0/0.

La Société d'encouragement reste fidèle, comme on voit, au but de son institution, qui est de publier de bons ouvrages à bon marché. Il est impossible, selon nous, de pousser au delà, en cette occasion, les prétentions les plus exagérées.

STATISTIQUE.

La population de la province de Liège était au mois de janvier 1830, d'après des documens officiels, de 369,917 habitans. Au mois de janvier 1836, elle était de 384,806 de 1830 à 1833, il y a donc eu une augmentation de 14,889 habitans.

Il y avait en 1834, une diminution de 282 habitans, occasionnée par une mortalité extraordinaire, due aux ravages du choléra, qui a enlevé à Liège 80 personnes, à une rougeole très maligne qui a régné pendant une grande partie de cette année, et qui, dans la ville de Liège seule, a enlevé 309 enfans, enfin à une disenterie qui a atteint surtout la classe ouvrier. Pendant le seul mois d'avril 60 personnes en sont mortes dans la ville de Herve.

— Pendant l'année 1836, il y a eu à Bruges 1,151 décès et 1,416 naissances, soit un excédant de 265 naissances sur les décès. Il y a eu 331 mariages et pas un seul divorce.

— Dans son rapport du 6 décembre dernier, le secrétaire des finances des états-unis expose un tableau exact des revenus et des dépenses publiques, annonce que l'excédant des recettes, lorsque tous les services de l'état auront été acquittés, sera de 1,925,669 dollars, (215 millions de francs à peu près) somme énorme puisqu'elle est presque le double des dépenses annuelles de l'union; il annonce ensuite que l'on est parvenu à perfectionner les machines destinées au frappeage de la monnaie, et qu'il serait frappé cette année un plus grand nombre de pièces de toute espèce et de toute valeur que dans aucune des années précédentes, depuis la fondation du gouvernement. Ainsi, en or, on émettra pour 3,619,440 dollars (18 millions de fr.); en argent, pour 2,877,000 dollars (14,400,000 fr.); et en cuivre pour 22,634 dollars (113,170 fr.). Ajoutez que déjà le numéraire abonde partout dans le pays.

— Un document assez récent publié par la commission supérieure des mines de Bonn, indiquant les mines, hauts-fourneaux, salines, etc., de provinces rhénanes, donne pour relevé total, 1,363 mines (620 mines de fer, 406 carrières, 40 bouillères), 312 usines (dont 256 pour le fer et l'acier) et 5 salines. Ces exploitations occupent 19,126 ouvriers, pourvoient aux besoins des familles, ensemble 49,889 personnes, et donnent un produit brut de 6,952,644 thalers ou 24,863,835 francs.

La société des sciences des arts et des lettres du Hainaut pour son concours de 1837, a voté une médaille d'or de la valeur de cent francs à chacune de ces questions.

Célébrer dans une pièce de deux cents vers environ; l'influence que l'établissement des chemins de fer est appelé à exercer sur l'industrie et la civilisation.

Errata à l'article intitulé Monnaies. — Poids et Mesures inséré dans notre numéro d'hier.

18me. ligne, le plus généralement, lisez, plus généralement. — 22me. ligne, celle d'un franc au cours, lisez, celle d'un franc au cours. — 23me. ligne, celle de 2 francs pour 90 (12 centimes), lisez, celle de 2 francs pour 90 (12). — Même ligne, perte sur le premier de neuf centimes et sur le second de 19, lisez, sur la première de 9 centimes et sur la seconde de 19. — 27me. ligne, la pièce d'un cent est tarifée, lisez, la pièce d'un cent, comme celle de 2 centimes, est tarifée. — 41me. ligne, au lieu d'un liard et demi, lisez, au taux d'un liard et demi. — 45me. ligne, lisez, beaucoup de marchands, au lieu de la plupart.

blanche; le velours grenat est très bien aussi, se rapprochant et tenant le milieu entre les velours bruns et les velours rouges. Avec une robe d'étoffe de soie, de quelque couleur qu'elle soit, on peut faire une pèlerine décolletée en velours pareil. Selon les nuances, claire ou foncée, on la garnit de dentelle blanche ou noire; avec une robe de velours, cette pèlerine peut se border de fourrure.

La mode des bracelets en rubans doit être favorable aux rubans de velours épinglé; peut-on voir quelque chose qui blanchisse mieux la main que ce velouté doux et glacé, aux reflets nacrés et sans éclat. Le soir, on ne porte plus de manchettes; les bracelets de rubans les ont remplacés.

Aux bonnets de dentelle de soie ou de tulle, on met des fleurs de couleur foncée; un de ces derniers soirs, à l'Opéra, la comtesse L... avait dans ses cheveux blonds, des branches de petites roses princesses qui descendaient contre sa joue et faisaient ressortir en même temps sa chevelure et son teint. Ces roses sont extrêmement recherchées; elles doivent être très délicates et former à peu près la guirlande. Ce sont de charmantes fleurs pour le bal.

Les cordons de roses-pompons ont quelque chose d'étrange lorsqu'on ne crant pas de les employer en leur conservant la physionomie du siècle dernier, comme agrafes de draperies et bordures de robes: on se rappelle qu'alors on bordait les jupes de dessous en satin ou en taffetas, et on relevait sur le devant les jupes de gaze ou du crêpe.

La hauteur des valenciennes, placées au bord des mouchoirs, n'a pas diminué.

Mme CONSTANCE AUBER.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 17 JANVIER.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.  
 Décès : 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir : Denys Remy, âgé de 55 ans, écrivain, faubourg St-Léonard, célibataire. — Nicolas Bizin, âgé de 37 ans, plafonneur, rue de la Clef, célibataire. — Cornille Mocrenhond, âgé de 21 ans, soldat au neuvième régiment de ligne. — Marie Catherine Donnay, âgée de 64 ans, sans profession, rue Hors Château.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi 18 janvier, la 7<sup>e</sup> représentation de GUSTAVE, ou le BAL MASQUÉ, grand opéra en cinq actes.

Vendredi, 20 janvier 1837. Par extraordinaire, GRANDE SOIREE, VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots, qui seront exposés au foyer du théâtre jusqu'au 18, et GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola.  
 Billets au bureau, prix : 5 fr. par personne ; pour les loges : 6 fr. et un billet de tombola.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>lle</sup>. VICTOIRE PEPINSTER,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de transférer SON MAGASIN DE LINGERIE, rue de l'UNIVERSITÉ, en face du Conservatoire. 701

On peut se procurer des actions rue de la Rose, n<sup>o</sup> 475 de la grande vente de Vienne qui aura lieu le 31 janvier 1837. 31

VENTE POUR CAUSE DE DECÈS.

LE LUNDI, 23 janvier courant, à deux heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra en son étude, DIX SEPT PIÈCES DE VIN DE BOURGOGNE, en cercles, et environ 500 bouteilles de différentes années. La vente sera définitive ; au plus offrant, et aucun lot ne sera retiré. 76

FERME A LOUER

POUR MARS 1837.

MARDI 31 janvier 1837, à 9 heures du matin, la COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, exposera en location, à la maison de Saint Abraham, rue Féronstrée,

UNE FERME

Avec 8,468 perches 737 palmes de jardin, prairies et terres, le tout situé à LAVOIR, canton de Héron, et tenue par la dame veuve Bolly, épouse Bourgeois. S'adresser pour connaître les conditions à M<sup>e</sup> DUMONT, notaire, au bureau du receveur desdits hospices. 74

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

SAMEDI 4 FÉVRIER 1837, à deux heures après-midi, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> DUMONT, notaire à Liège, rue derrière le Palais n<sup>o</sup> 74. A LA VENTE aux enchères publiques d'une

MAISON DE COMMERCE

située à Liège, quartier de l'Est, au pied du Pont des Arches, faisant le coin de la rue des Tanneurs, cotée n<sup>o</sup> 138.

2<sup>e</sup> D'UNE AUTRE MAISON DE COMMERCE, contigue à la précédente, cotée n<sup>o</sup> 139. S'adresser pour les conditions au dit notaire, avec lequel on peut dès à présent traiter de gré-à-gré. 75

Le JEUDI 26 janvier 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPELNE, exposera en vente aux enchères en présence de M. le juge-de-peace des quartiers Sud et Ouest de Liège, en son bureau sis rue Mont St-Martin, à Liège,

UNE MAISON,

Cour et dépendances, cotée n<sup>o</sup> 63.

Située rue St-Séverin, à Liège, joignant d'un côté, à la Halle aux Viandes, d'un autre à M. Vandenberg de Jehai. Aux conditions à voir au bureau de paix et en l'étude dudit notaire. 52

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'He, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

LIBRAIRIE NATIONALE,

RUE VINAVE-DILE, N<sup>o</sup> 46,

TENUE PAR

FÉLIX PALANTE.

OUVRAGES EN SOUSCRIPTION.

LE MUSEUM LITTÉRAIRE, par série de 10 vol., 1 liv. par semaine, formant 1 vol., à 70 cent., trois séries sont en vente.

LA BELGIQUE LITTÉRAIRE ET INDUSTRIELLE, revue de la littérature, des arts et de l'industrie, une livraison par semaine, prix par trimestre, 7 fr. 50 cent.

LACÉPEDE, œuvres complètes, 90 liv. contenant la matière de douze vol., à 25 cent., 6 liv. ont paru.

BALBI, abrégé de Géographie, rédigé sur un nouveau plan, d'après les derniers traités de paix et les découvertes les plus récentes, 12 liv. à 1 fr. 25 cent.

CARUS, Traité élémentaire d'Anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique ou transcendante, 12 liv. de texte à 1 fr. 50 cent., et 31 planches in-4<sup>e</sup>, divisées en quatre livraisons.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION, ou Répertoire universel de toutes les connaissances nécessaires utiles ou agréables dans la vie sociale, etc., etc., sur le plan du *Conversation s lexicon*, 17 vol. grand in-8<sup>o</sup>, à deux colonnes, contenant la matière de 100 vol. ordinaires.

BARANTE, Histoire des ducs de Bourgogne, 5<sup>e</sup> édit., ornée de gravures, la liv. 60 cent.

DULAURE, Histoire physique, civile et morale de Paris, la liv. 60 cent.

CASIMIR DELAVIGNE, œuvres complètes, la livraison, 60 cent.

PAUL ET VIRGINIE, édition illustrée, la livraison, 1 fr. 50 cent.

ÉCOSSE PITTORESQUE, par William B. atie, la livraison 3 franc.

EN VENTE :

ROCQUANCOURT, Cours d'art et d'histoire Militaire, 3<sup>e</sup> édit., un br. vol. in-8<sup>o</sup>, avec planches, 9 fr.

PARENT DUCHATELET, de la Prostitution dans la ville de Paris, 1 vol. gr. in-8<sup>o</sup>, pap. vél., 9 fr.

CARREL (Armand), Histoire de la contre révolution en Angleterre, 1 vol. in-18, 4 fr.

M. B. On trouve au même établissement UN ASSORTIMENT complet d'ouvrages de Science, Littérature, Médecine, jurisprudence.

On souscrit aux publications pittoresques et illustrées.

PROGRAMME

DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 3 FÉVRIER

PAR ÉTIENNE SOUBRE,

A LA SALLE DES VARIÉTÉS.

Première partie.

1. Fantaisie dramatique à grand orchestre, composée par Et. Soubre.
2. Air des *Gueux des Bois*, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. Ledent.
4. Chanson Huguenote de Meyerbeer, chantée par M. B., amateur.
5. Septuor des Huguenots, par Meyerbeer, chanté par MM. amateurs.

Deuxième partie.

1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
  2. Air de Maometto II, par Rossini, chanté par M. T., amateur.
  3. Chœur de Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
  4. Fantaisie pour piano solo sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
  5. Air. — Lucciola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
  6. Chœur de la Norma de Bellini, chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
- On souscrit dès à présent au Conservatoire et rue de l'Étève, n. 716.

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duite double, est apposée sur chacun de ses cols, sert de garantie, autrement déception.

DÉPÔTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUËT et GILLON-NOSSENT.

ALLATHAIM.

Breveté du gouvernement, approuvé par l'académie royale de médecine, etc., l'Allathaim est la première nourriture du convalescent ; on le conseille surtout aux personnes qui redoutent l'irritation. Prix : 4 fr. le flacon ; 2 fr. le demi.

Comestible oriental au Palamoud.

Aliment des enfants et des valétudinaires. Il fortifie et donne de l'embouppoint. Prix : 3 fr. le flacon, 1 fr. 60 c. le demi. A Liège, Janné, pharmacien. 661

BOURSES.

PARIS, LE 16 JANVIER.

Cinq pour cent.	109 00	Esp. D. diff. s. int.	0 00
Trois pour cent.	79 60	• Dt. pas. s. int.	7 1/4
Act. de la B. de Fr.	0000 00	Belg. Empr. 1832	102 1/2
Napl. Cert. Falc.	98 70	Banque de Belg.	132 00
Esp. Ardoin 1834.	26 1/4		

AMSTERDAM, LE 16 JANVIER.

Holl. Dette active.	000 00	Inscr. au gr. livre.	00 00
Dito 2 1/2.	54 1/2	Certifi. à Amst.	00 00
Différé.	1 1/4	Pologne. L. fl. 500f.	000 00
Billet de change	23 5/16	Lots de Rd. 50 f.	000 00
Syndic. d'amort.	94 1/8	Espagne. E. Ard.	24 15/16
• 3 1/2.	78 1/16	Dito grd.	00 00
Soc. de comm. P. B.	183 1/4	Dette différ. anc.	0 000
• nouvelle.	600 00	• nouv.	00 00
Russie, H. et C. 5	103 7/8	• passive.	0 00
• 1829, 5	000 00	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 17 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	105 00	NAPLES. Cert. Falc.	92 5/8	A
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 00	
Emp. de 48 mill.	100 5/8	à An. 1834.	400 5/8	
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/11			
AUTRICHE. Métall.	103 3/4			
Lots de fl. 100.	000			
• de fl. 250.	422	Amst., c. jours.	1/8 00 p	
• de fl. 500.	7/2	Rotterd., Idem.	1/8 00 p	
Poloc. Lots fl. 300.	421 1/2	• Idem.	1/4 p.	A
• fl. 500.	441 1/2	• 2 mois.	3/4 00 p.	
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 1/2	Lond. pr. Estr. c. j.	39 1/11	P
ESPA. Emp. 1834.	25 1/4	• 2 mois.	39 1/11	P
D. dif. 1834.	0 00	Ham. pr. 40 Hb. c. j.	35 3/8	P
Dit. p. 1834.	0 00	• 2 mois.	35 1/8	P
Dette diff.	9 3/8	Bruxelles et Gand.	1/4 p. c.	

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 JANVIER 1837.

Les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse d'aujourd'hui. — Ardoin ouvert 25 le 1/3 1/4 3/8 après le 1/4 et reste 25 1/8 cours.

Primes à un mois 27 1/2 dont 1 p. c. et A.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 JANVIER.

COURS		ACTIONS.	
Emp. Botsch.	100 1/2	Act. Société Gén.	780 00 A
Fin cour.	100 1/2	Act. de la S. de C.	133 00 P
Pr. 1 m. d. 1.	000 00	Act. la B. de B.	129 00 P
• 1836, 4 1/2.	92 3/4	Act. C. Sam. et O.	116 00 P
• Fin cour.	92 3/4	Act. des Hauts-F.	150 00 P
• pr. 1 m. d. 1.	00 00	Act. Charb. Flemu.	100 00 P
Dette activ. 2 1/2.	53 1/4	Act. Banq. lonc.	135 00 P
E. de la ville 1832.	101 1/4	Act. Ch. H. et W.	103 00 P
Dette active holl.	53 3/4	Act. Ch. Sclessin.	000 00 P
Rente domaniale.	97 1/4	Act. Entr. Indust.	125 00 P
BRÉSIL 1834.	85 00	Act. Ch. Lev du E.	106 00 A
AUTRICHE. Métall.	103 1/2	Act. S. d'Ougrée.	148 00 P
ROME. 1832.	100 3/4	Act. S. Sars-Louch.	106 00 P
NAPLES. Falconnet	92 1/4	Act. Che. de fer.	00 00
• Banque Tav.	00 00	Act. S. de Venues.	000 00
PORT. Dona Maria	00 00	Act. bat. à V. Auv.	0 0 00
ESPA. Ard. 1834.	25 00	Act. S. St. Léona.	000 00 P
• Fin cour.	24 3/4	Act. S. Chatelin.	145 1/2 P
• gros. pièces.	00 00	Act. S. Verrieres.	140 00 P
• pr. 1 m. d. 1.	27 00	Act. Ecl. gaz. rés.	94 00 P
• différé 1834.	00 00	Act. S. Raffiterie.	122 00 P
• anc.	9 00	Act. Verr. Charl.	000 00
• dette passive.	00 00	Act. Expl. l'Espér.	00 00
		Act. des Brasseries.	103 1/2 P
		Act. Librairie H.	000 00
		Act. Typogr. W.	102 00 P
		Act. Fabr. Tapis.	113 00 P
		Act. Fabr. de fer.	000 00
		Act. Mutual. ind.	112 1/2 P
		LOND. ct. jours.	12 02 1/2 P
		PARIS. ct. jours.	118 00 P
		Act. C. de Bruges.	104 1/2 P
		Act. H. F. Monc.	112 00 A

PLACE D'ANVERS, LE 17 JANVIER.

Notre marché a présenté aujourd'hui quelque activité, surtout en café. Les ventes suivantes ont été signalées :

500 balles Brésil de 32 à 33 c.; 100 dito dito à 31 3/4; 200 dito dito à 31 3/4; 73 dito St. Domingue bon ord. à 32 1/2; 200 dito Ba. javia verdâtre à 33 1/2; 100 dito Chérifon à 34 1/2 c.

Sucre brut. — Environ 250 caisses Havane beau blond ont été traitées à prix divers.

Cuir. — Une petite partie de 300 cuirs Rio a trouvé preneurs à 38 cens.

Coton. — On a cité la vente d'un petit lot de 20 balles Géorgie ordinaire, à prix non indiqué.

VENTE PUBLIQUE.

Les ventes indiquées de thé qui se sont faites hier, ont été peu animées.

Il s'est écoulé seulement 204 caisses Hysonskin à fr. 2 45, 813 ditto Souchong à fr. 1 45, 181 ditto Hyson de fr. 3 36 à 3 40, 128 ditto ditto à fr. 3 71, 208 ditto Orange Pecco de fr. 2 60 à 2 61, 288 ditto Hyson avarié de fr. 1 28 à 2 14, 81 ditto ditto même prix, 833 Orange Pecco avarié de fr. 1 27 à 1 92 par demi kilo gramme.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n<sup>o</sup> 622, rue du Pot d'Or, à Liège.